

COMMUNE DE DUPPIGHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 15
Nombre de pouvoirs : 2
Affiché le : 22/09/2021

Séance du 20 SEPTEMBRE 2021 *Sous la Présidence de Monsieur Julien HAEGY, Maire*

Absents excusés :

Mme GOEPFERT Marion qui donne pouvoir à Mme PETIN-HISLER Aurélie
M. WETLEY Ludovic qui donne pouvoir à Mme PETIN-HISLER Aurélie
Mme THOMAS Solène et M. HOFFMANN Alain.

N° 039/2021

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT d'ADJOINT ADMINISTRATIF

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée sur les droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 et 3-3,
Compte tenu qu'un agent a fait valoir ses droits à la retraite,
Considérant la nécessité d'assurer les missions de responsable comptable,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

- **DECIDE :**

- **La CREATION** d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non complet à raison de 30/35^{ème} à compter du 29/11/2021 pour les fonctions de responsable comptable,
- - **CHARGE le Maire :**
 - de procéder au recrutement et d'établir les arrêtés correspondant à l'embauche et au régime indemnitaire,
 - de la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

N° 040/2021

**OBJET : RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE :
NOMINATION DE CINQ PERSONNES**

Conformément aux dispositions de l'article R133-3, du Code Rural, les membres du Bureau de l'Association Foncière sont nommés pour 6 ans parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux

listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

En vue du renouvellement de ce bureau, le Maire donne connaissance de la liste présentée par la Chambre et invite le Conseil Municipal à proposer 5 autres personnes, dont 3 titulaires et 2 suppléants. Il précise que le Maire est membre de droit de l'Association Foncière tout comme le délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

- M. le Maire délègue ses fonctions pour la durée du mandat à : M. HOFFER Stéphane.

Le Conseil Municipal **à la majorité (1 abstention)**,

➤ PROPOSE :

Membres titulaires :

- M. HECKMANN Alain	23 Rue des Roses DUPPIGHEIM
- M. MEBS Arsène	13 Rue des Ormes DUPPIGHEIM
- Mme SENSENBRENNER Véronique	31 Rue des Roses DUPPIGHEIM

Membres suppléants :

- Mme BILZ Sonia	29A Rue des Roses DUPPIGHEIM
- M. HECKMANN Claude	15 Rue des Ormes DUPPIGHEIM

N° 041/2021

OBJET : NOMINATION NOUVELLE RUE DANS LE LOTISSEMENT LES PLATANES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2541-12-7 ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L 141-1 et suivants ;
Considérant que de nouvelles rues sont créées dans le cadre du lotissement les Platanes 3^{ème} tranche et qu'il s'agit de les nommer ;

Le Conseil Municipal du 15/10/2018 ayant décidé de dénommer les rues comme suit :

- rue des Loriots pour la rue parallèle à celle des Roitelets
- rue des Erables pour la rue parallèle à la rue des Ormes
- rue des Cerisiers pour la rue parallèle à la rue des Sapins
- rue des Charmes pour la 1^{ère} rue perpendiculaire à la rue de la Gare après le rond - point
- rue des Saules pour la rue parallèle à la nouvelle rue des Charmes,

Il y a lieu de définir une nouvelle rue pour les maisons construites par OIKOS.

Le Conseil municipal, **à la majorité (1 abstention)**

- DECIDE de dénommer la rue comme suit :
 - **Rue des Sorbiers.**

N° 042/2021

OBJET : ACQUISITION DE MATERIEL POUR LES ECOLES ET ASSOCIATIONS

Compte tenu de la pandémie qui a impacté les finances des associations et l'achat de STEPS pouvant servir aux écoles et autres associations,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DECIDE** l'achat de 40 steps qui resteront la propriété de la commune,
- **DECIDE** de mettre en place un rangement adapté.

Pour extrait conforme
Le Maire :

